

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 13 juin 2025 a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un évènement (Marche gourmande), à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du vendredi 27 juin 2025 de 12.00 heures jusqu'au lundi 30 juin 2025 à 12.00 heures, le stationnement est interdit, au Parking « *Place des Martyrs* » à Leudelange, devant le bâtiment de l'école, sur tous les emplacements.

Le dimanche 29 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'à 20.00 heures, le stationnement est interdit, au Parking « *Place des Martyrs* » à Leudelange, sur tous les emplacements.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 16 juin 2025.

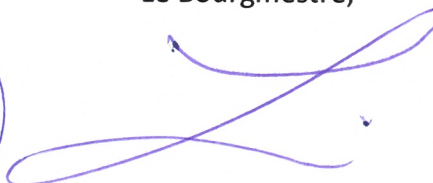
Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Lou Linster